

ne pourra être purgée que par sa radiation comme il est pourvu ci-dessus; aucune vente forcée en devant l'affecter au préjudice de la Banque qui ne sera pas tenu de faire de opposition pour conserver ses droits.

64. Tout emprunteur, qui n'aura pas payé régulièrement, perdra son droit aux dividendes déclarés en faveur des actionnaires temporaires Et, au cas de poursuite, il perdra en faveur de la Banque, la moitié de l'amortissement accru sur son capital.

65. Si les Directeurs refusaient ou négligeaient, sa is raisons, suffisantes, de poursuivre le recouvrement de ce qui serait dû à la Banque, le contrôleur pourrait faire les poursuites sur les obligations transportées, si, après dix jours d'avis, les Directeurs s'y refusant encore; et dans ce cas les Directeurs seraient personnellement responsables de tous les dommages que pourrait éprouver la Banque.

*Délibérations du Comité Central Permanent pour veiller à une organisation effective d'une BANQUE AGRICOLE NATIONALE pour le Bas-Canada.*

*Séance du 17 Mars, 1862.*

La circulaire suivante ayant été proposée par M. de Boucherville est adoptée unanimement:

*Comité Central pour la formation d'une Banque de Crédit Foncier.*—Le Comité Central croit devoir inviter votre attention sur les résolutions qui ont été passées à une Assemblée Générale des habitants des Comtés de St. Hyacinthe et Bagot tenue à St. Hyacinthe le 15 Mars courant, et qui sont publiées dans le *Courrier de St. Hyacinthe*. Une copie du journal vous est transmise avec les présentes.

Le comité compte sur votre bonne volonté.

1. Pour que vous convoquiez au plus tôt dans votre Paroisse une Assemblée afin d'y nommer un Comité Local de trois personnes des plus zélées pour une Banque de Crédit Foncier; lequel Comité sera en existence tant que l'on n'aura pas réussi à obtenir de la Législature une bonne Charte pour la Banque; étant prêt à agir dans la Paroisse avec promptitude, quand il en sera besoin, et qui devra se mettre en rapport avec le Comité Central à St. Hyacinthe.

2. Il serait aussi désirable qu'à cette Assemblée vous nommassiez un ou plusieurs délégués qui se réuniraient au chef-lieu de votre Comté avec les délégués des autres paroisses, pour y discuter entre elles la question d'une Banque de Crédit Foncier, débattre les plans qui ont été ou qu'ils pourraient suggérer. Ces délégués, ainsi réunis au chef-lieu, devraient choisir une ou plusieurs personnes qui, comme délégués de Comté pourraient rencontrer à St. Hyacinthe tous les délégués des différents Comtés qui doivent se réunir, nous l'espérons, Mardi le 15 Avril prochain,

Le 15 Avril a été fixé pour la réunion de tous les délégués à St. Hyacinthe, afin de ne pas perdre de temps et d'aviser aux moyens les plus propres à nous faire obtenir une Charte pour la Banque Agricole, durant la prochaine Session qui pourrait ne pas durer longtemps.

Nous ne vous recommandons pas de faire signer maintenant une Requête à la Législature pensant qu'il vaudrait mieux que tout le

paye se soit entendu d'abord sur les principes et les bases qui doivent constituer la Charte d'une Institution aussi importante. Aussitôt que les bases auront été arrêtées et reconnues comme les meilleures, des Requêtes uniformes seront imprimées et distribuées dans toutes les paroisses pour être signées et envoyées à la Législature. C'est alors que le Comité Permanent de chaque Paroisse aura besoin d'user de diligence.

Tout le pays semble demander la création d'une *Banque de Crédit Foncier*; mais l'action isolée de quelques Paroisses ou de quelques Comtés, n'aurait pas assez de force pour surmonter les obstacles que les intérêts adverses ne manqueraient pas de lui opposer. L'Union fait la Force. Agissons ensemble. Agissons promptement, énergiquement et nous réussirons.

Le Comité Central ayant à communiquer avec près de 400 paroisses et toutes les Sociétés d'Agriculture, ose espérer que vous les excuseriez s'il vous prit de vouloir bien affranchir ses communications que vous lui ferez par la poste. Ce qui serait peu de chose pour votre localité, serait considérable pour nous.

Afin d'éviter autant que possible les dépenses en les frais, le Comité fera au lieu de publier de Circulaires séparées publier sur le *Courrier de St. Hyacinthe* tous les Avis et tous les Documents et Communications qui pourraient intéresser les amis du Crédit Foncier. Il serait nécessaire que le Comité ou le président du Comité de votre localité reçoivent une copie de ce journal.

Une petite souscription dans la Paroisse suffirait à couvrir tous les frais, tant du journal que de la Post comme nous l'avons fait pour nos plus pressants besoins.

Le Comité Central espère que vous voudrez bien vous servir de votre influence pour activer le mouvement dans votre localité, lui faire parvenir tout ce que vous croirez devoir être intéressant sur le sujet du Crédit Foncier, afin qu'il puisse le communiquer, s'il est nécessaire, aux autres paroisses du pays.

G. BOUCHERVILLE.

*Secrétaire-Correspondant.*

Il est de plus résolu :

Qu'une copie de cette circulaire soit transmise au maire de chaque paroisse et au président de chaque Société d'Agriculture du Bas-Canada.

L'article 2 donne à la Banque le nom de "*Banque Agricole Nationale du Bas-Canada.*" Je le préfère à celui de Banque de Crédit Foncier, parce que le Crédit Foncier s'entendait de toutes espèces de propriétés foncières, telles que bâtisses de villes, emplacements, etc., ne comporte pas l'idée que la Banque est exclusivement une institution pour le cultivateur, ne prêtant que sur des propriétés rurales.

19.—Cet article est important parce qu'il établit forcément l'extinction graduelle du capital. Les prêts sont pour 30 ans, espérant que le 2 par cent mis à intérêt composé amortira la dette dans cet intervalle. Si la Banque ne devait jamais faire de perte ou si le taux de la négociation de ses *Bons* était toujours favorable, l'amortissement aurait lieu plutôt, mais il vaut mieux 3 à 4 années de plus afin d'être plus certain et parer aux cas imprévus.